Problématique académique :

→ QUELLES INÉGALITÉS SONT COMPATIBLES AVEC LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE ?

Objectifs d'apprentissage

- 1. < Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.
- 2. < Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).
- 3. < Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).
- 4. < Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

Partie III (A)

Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

1. L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) ...

- 1.a. Protection sociale et fiscalité : la fiche de salaire, clef de voûte ...
- 1.b. ...des mesures monétaires pour réduire les inégalités ...

 1.c ... complétées par des mesures non monétaires :
 services collectifs et mesures de lutte contre les discriminations.

2. ... s'exerce sous contrainte de financement ...

- **2.a.** De l'équilibre financier des comptes publics au déficit public...
- 2.b. ... et du déficit à la dette publique : ...
- **2.c.** ... pour une première remise en cause

3. ... qui ouvre des débats plus ou moins connexes.

3.a. Le débat sur l'efficacité : la question de la réduction des inégalités
3.b. ... Le débat sur la légitimité : la question du consentement à l'impôt
3.c. ... Le débat sur le risque d'effets pervers : la question des désincitations

1. L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) ...

1.a. Protection sociale et fiscalité : la fiche de salaire, clef de voûte ...

La protection sociale recouvre « tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'existence d'un certain nombre de risques sociaux identifiés (santé, vieillesse, chômage, pauvreté...) ». Selon les histoires et traditions nationales, la protection sociale peut verser des prestations contributives (logique d'assurance) ou non contributives (logique d'assistance). Les systèmes de protection sociale assurent une forme de redistribution : redistribution horizontale entre malades et bien portants par exemple et redistribution verticale des catégories favorisées vers les catégories qui le sont moins. http://eduscol.education.fr

M CADRE Jean-Pierre 10 avenue Victor HUGO 31000 TOULOUSE Fléchez 31000 TOULOUSE Fléchez les Matricule: 4 SS: 1500734251004 Emploi: DIRECTEUR TECHNIQUE C. collective: ... SIRET 07955542100019 - NAF 5829C différents sur cette Etablissement : SOCIETE EXEMPLE Période du 01/01/2020 au 31/01/2020 Contrat : CDI Payé le 31/01/2020 par chèque Début contrat : 01/01/2020 fiche de risques Désignation Base Taux Montant Montant (ns) Informations paie les sociaux Salaire forfaitaire 4 000.00 salaires présents sur TOTAL GAINS 4 000.00 0.00 Taux Sal. % Montant Pat. Montant Sal Taux Pat. % bruts et cette fiche de Santé 280,00 - Sécurité sociale maladie maternité invalidité décès 4 000,00 7.000 Sécurité sociale maladie mat. inval. décès compl. nets. paie. 51,42 25,00 *25,00* Complémentaire incapacité, invalidité, décès Tr A 3 428,00 1,500 Complémentaire santé (mutuelle) Cot. patronales frais de santé imposables
 Accident du travail, maladies professionnelles 4 000,00 2,000 80,00 3 428,00 6,900 8,550 293,09 Sécurité sociale plafonnée 236,53 Sécurité sociale déplafonnée 0,400 76,00 206,02 137,46 Complémentaire Tr 1 3 428,00 6.010 **Ou'est-ce** En quoi les Complémentaire Tr 2 572,00 9,720 55,60 14,570 83,34 - Contribution d'équilibre technique 4 000.00 0,140 5,60 102,84 0,210 6,000 8,40 205,68 3 428,00 Supplémentaire Tr A qui est cotisations - Supplémentaire Tr B 572,00 45,76 16,000 Famille 4 000,00 3,450 138,00 Assurance chômage prélevé Assurance chômage
 Assurance chômage AGS 4 000.00 4.050 162.00 sont des 4 000,00 0,150 6,00 Cotisation APEC 4 000,00 0.024 0.96 0,036 sur le prestations Autres contributions dues par l'employeur 3,43 12,00 Cotisation FNAL plafonnée 3 428,00 0,100 - Contribution de solidarité autonomie 4 000.00 0,300 contributives salaire Financement des organisations syndicales 4 000,00 0,016 0,64 76,42 297,20 8,000 20,000 6,11 59,44 - Forfait social sur cotisations de prévoyance - Forfait social visant à brut et - Taxe d'apprentissage 4 000,00 0,680 27,20 Cotisation de formation 4 000 00 CSG non déductible du revenu imposable 4 303,62 qui couvrir ces CRDS non déductible du revenu imposable CSG déductible du revenu imposable 0,500 4 303.62 21.52 292,65 Gain sur net dû à la supp. des cot. chômage et maladie 52,84 permet risques? 2 096,73 TOTAL RETENUES 1 043,21 Congés NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 2 956,79 d'arriver acquis 2,50 Impôt sur le revenu : taux non personnalisé 11,900 369,69 pris / annulés **NET À PAYER** 2 587,10 2.50 0,00 au net? Reste période Cumuls Cumuls période cumulé Net imposable 3 106,60 3 106,60 Coût total 6 096,73 6 096.73 4 000,00 4 000,00

1. Quels éléments montrent qu'il s'agit « d'un système de prévoyance collective publique qui met en œuvre un principe de solidarité nationale ? » Sont-elles complétées par « des mécanismes institutionnels privés » ? 2. Cette fiche de paie fait-elle apparaître une redistribution verticale* ou horizontale*?

... Un système d'assurance* ou d'assistance* ? 3. En quoi les cotisations dépendent-elles de la masse salariale ? de la croissance économique?

SOCIETE EXEMPLE

23 rue Pasteur 31000 TOULOUSE

SIRET 07955542100019 - NAF 5829C

Etablissement : SOCIETE EXEMPLE **Période du 01/01/2020 au 31/01/2020** Payé le 31/01/2020 par chèque

M CADRE Jean-Pierre 10 avenue Victor HUGO 31000 TOULOUSE

Matricule: 4 SS: 1500734251004 Emploi: DIRECTEUR TECHNIQUE

C. collective : ... Contrat : CDI

Début contrat : 01/01/2020

	Désignatio	n		Ba	se	Taux	Montant	Montant (ns)	Informa	ations
"	Salaire forfaitaire					4 000,00				
GAINS										
		TOTAL GAIN	s				4 000,00	0,00		
	Désignatio	n		Ва	se	Taux Sal. %	Montant Sal.	Taux Pat. %	Montan	nt Pat.
	Santé									
	- Sécurité sociale maladie maternité	é invalidité décès		4	000,00			7,000	2	280,00
	- Sécurité sociale maladie mat. inva	al. décès compl.		4	000,00			6,000	2	240,00
	- Complémentaire incapacité, invali	idité, décès Tr A		3	428.00			1,500		51,42
	- Complémentaire santé (mutuelle)				,		25,00			25,00
	- Cot. patronales frais de santé imp									25.00
	Accident du travail, maladies profes			4	000.00			2,000		80,00
	Retraite	2010111101100		-	000,00			_,000		00,00
	- Sécurité sociale plafonnée			3	428,00	6,900	236,53	8,550	2	293.09
	- Sécurité sociale déplafonnée				000,00	0,400	16,00	1,900	_	76,00
	- Complémentaire Tr 1				428,00	4,010	137,46	6,010	5	206,02
	- Complémentaire Tr 2			J	572,00	9,720	55,60	14,570	-	83,34
	- Contribution d'équilibre technique			1	000.00	0,140	5,60	0,210		8,40
	- Supplémentaire Tr A				428,00	3,000	102,84	6,000	-	205.68
လ	- Supplémentaire Tr B			3	572,00	8,000	45,76	16,000	-	91,52
RETENUES	Famille			4	000,00	8,000	45,76	3,450	_	138,00
盃	Assurance chômage			4	000,00			3,450		130,00
Ш	- Assurance chômage			4	000.00			4.050	_	162.00
8					000,00			0,150		,
	- Assurance chômage AGS - Cotisation APEC				000,00	0.024	0,96	0,150		6,00
				4	000,00	0,024	0,96	0,036		1,44
	Autres contributions dues par l'emp	oloyeur		0	400.00			0.100		0.40
	- Cotisation FNAL plafonnée				428,00			0,100		3,43
	- Contribution de solidarité autonon				000,00			0,300		12,00
	- Financement des organisations sy	•		4	000,00			0,016		0,64
	- Forfait social sur cotisations de pr	révoyance			76,42			8,000		6,11
	- Forfait social				297,20			20,000		59,44
	- Taxe d'apprentissage				000,00			0,680		27,20
	- Cotisation de formation				000,00			1,000		40,00
	CSG non déductible du revenu imp				303,62	2,400	103,29			
	CRDS non déductible du revenu im				303,62	0,500	21,52			
	CSG déductible du revenu imposat			4	303,62	6,800	292,65			
	Gain sur net dû à la supp. des cot.						52,84			
		TOTAL RETEN					1 043,21		2 (096,73
	NET À PAYER A\	/ANT IMPÔT	SUR	LE RE	VENU	J	2 956,79	Congés	N	N-1
Im	pôt sur le revenu : taux non personn	alicá		3	106,60	11,900	369,69	acquis	2,50	
1111	pot sur le revenu : taux non personn			3	106,60	11,900		pris / annulés		
		NET À PAYER					2 587,10	Reste	2,50	0,00
	Cumuls	période	cumi	ulé		Cumuls		période	cum	ulé
Ne	et imposable	3 106,60	3	106,60	Coût tot	al	·	6 096,73	6 (096,73
So	oumis SS	4 000,00	4	000,00	Heures	salariées		151,67	-	151,67
_	oumis SS plaf 3 428.00 3 428.00 Mo				D.4.O.		369,69	_	369,69	

1.b. ...des mesures monétaires pour réduire les inégalités...

Des revenus primaire au niveau de vie des ménages après redistribution Revenu salarial brut + Revenus bruts des indépendants + Revenus du patrimoine + Pensions alimentaires Revenu primaire + Pensions de retraite brutes Cotisations sociales salariales + Indemnités chômage brutes Cotisations sociales des indépendants + Indemnités journalières CSG sur les revenus d'activité Niveau de vie avant Division par nombre d'UC Revenu avant redistribution redistribution + Prestations familiales CSG sur les revenus de remplacement, du patrimoine et des jeux + Allocations logement - CRDS, prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine + Minima sociaux et aides - Impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) aux actifs à bas revenu Champ de la redistribution Niveau de vie après Revenu disponible Division par nombre d'UC (après redistribution) redistribution Source: https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238443?sommaire=4238781#figure8 radio1 Effet de la redistribution sur les niveaux de vie* pour les 10% les plus aisés et les 10% les plus modestes Revenu moyen des 10 % les plus Revenu moyen des 10 % les modestes plus aisés Rapport en euros en euros Avant impôts et prestations 21.1 281 5 939 sociales Après impôts et prestations 821 5.7 4 666

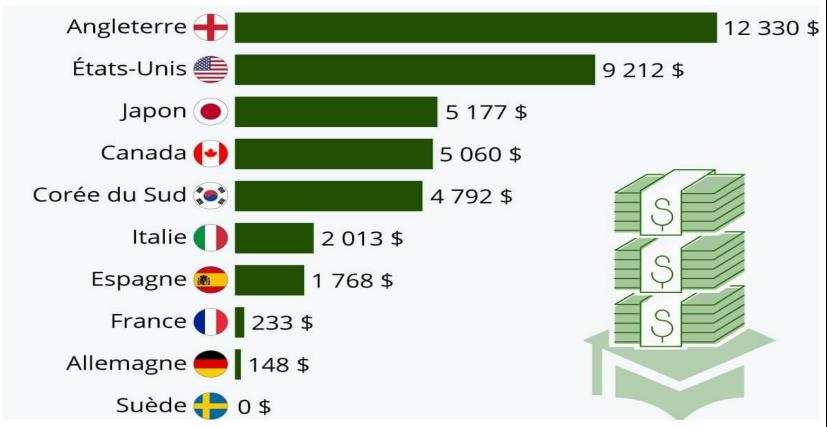
<u>Source: https://www.inegalites.fr/Impots-et-prestations-sociales-reduisent-les-inegalites-de-revenus-de-moitie</u>
*Le niveau de vie après redistribution d'un ménage correspond à son revenu après réception des prestations sociales et paiement des impôts directs, rapporté au nombre d'unités de consommation

ociales

Constat : Avant de payer ses impôts et de recevoir des prestations sociales, c'est-à-dire avant redistribution, un Français sur dix parmi les plus modestes a un revenu de par mois et par personne en moyenne. Ces revenus sont composés de revenus d'activité (salaires et revenus des indépendants) et, pour un très faible montant, de revenus du patrimoine. Ils comprennent également les pensions alimentaires, les pensions de retraite, les allocations chômage et les indemnités journalières de l'assurance maladie qui correspondent à la redistriubtion et à une logique Il existe par ailleurs un consensus pour venir collectivement en aide aux plus pauvres par l'octroi de prestations sociales (redistribution Effet de la redistribution : L'effet des impôts est quasiment nul sur le niveau de vie des plus pauvres : en moyenne pour cette tranche de revenus, l'impôt sur le revenu donne lieu à un versement net du fait de la prime pour l'emploi (+ 5 euros par mois), ce qui compense à peu près la taxe d'habitation (- 4 euros en moyenne). Les allocations familiales et les aides au logement apportent respectivement 164 et 172 euros au budget mensuel des 10 % les plus modestes, au total davantage que les revenus issus du travail. Le RSA et les autres minima (minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés) dans la logique d' complètent leur revenu pour 217 euros en moyenne. Au total, les prestations sociales procurent 552 euros mensuels à cette tranche de la population, soit les deux tiers de leurs ressources après redistribution, ce qui amène leur niveau de vie à 821 euros par mois. Travail de fléchage: Reliez les termes au schéma.

Un service collectif financé par l'impôt peut avoir des effets redistributifs sur les revenus des ménages et donc réduire les inégalités de situation. C'est ce qui se produit quand les ménages qui ont des revenus primaires faibles et contribuent donc peu ou pas au financement du service collectif, en bénéficient dans des proportions au moins aussi importantes que les autres ménages. Cette forme de consommation collective vient augmenter les sommes disponibles pour d'autres usages. Quand ce service collectif permet d'assurer l'égalité d'accès aux moyens de réussir, il assure en même temps une forme d'égalité des chances et contribue à l'égalité des situations.

Source: http://eduscol.education.fr
Frais moyens* d'inscription dans les universités publiques au niveau licence



* en dollar PPA pour les années scolaires 2019-2020 ou dernières données disponibles

1. Quelles formes d'inégalités peuvent être réduites par la mise en place de services collectifs? Justifiez par un exemple pour chacune des inégalités concernées. 2. Quel service collectif peut aussi être un moyen de favoriser l'égalité des chances? 3. Pourquoi l'école compte tenu de vos connaissances ne joue pas totalement ce rôle (aspects quantitatifs et qualitatifs? 4. En quoi le document statistique laisse-t-il apparaître

différentes

les pays?

Source: OCDE

conceptions de la

justice sociale selon

...et mesures de lutte contre les discriminations.

La lutte contre les discriminations est aussi un instrument dont disposent les pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale. Elle passe d'abord par la loi et la réglementation (lois sur la parité par exemple). Elle peut aussi passer par la discrimination positive qui se définit comme un traitement préférentiel volontairement accordé aux membres d'une minorité traditionnellement désavantagée afin de compenser les désavantages associés à cette appartenance. Il s'agit d'une entorse à l'égalité de traitement.

Source: http://eduscol.education.fr

Part des hommes dans les assemblées politiques locales et nationales et au sein des exécutifs

avant et après les lois dites de parité

	Avant 1999 et les lois dites de parité	Dernières élections	Date de la dernière élection et/ou nomination
Sans contrai	nte légale		-
Gouvernement français (hors Premier.ère ministre)	66 %	50 %	2017
Présidents de conseils régionaux	88,5 %	83,3 %	2015
Présidents de conseils généraux / départementaux	99,0 %	90,1 %	2015
Présidents d'intercommunalités (E.P.C.I.)	94,8 %	92,3 %*	2014
Vice-présidents d'intercommunalités (E.P.C.I.)	-	80,1 %*	2014
Maires (toutes communes confondues)	92,5 %	84,0 %	
Conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitant.e.s (1995) puis de moins de 1000 (2014) habitant.e.s	79,0 %	61,5 %	2014
Avec contrainte légale p	artielle ou incitative		
Sénateurs	94,7 %	70,8 %	2017
Députés	89,1 %	61,3 %	2017
Avec contrainte	légale stricte		
Députés français au Parlement européen	59,8 %	56,8 %	2014
Conseillers régionaux	72,5 %	52,1 %	2015
Vice-présidents régionaux	84,9 %	51,6%	2013
Conseillers départementaux	90,8 %	49,9 %	2015
Vice-présidents départementaux	-	51,7 %	2013
Adjoints au maire dans les communes de 3 500 habitant.e.s et plus (1995) puis 1 000 habitant.e.s et plus (2014)	78,2 %	52,5 %	2014
Conseillers municipaux dans les communes de plus de 3 500 habitant.e.s (1995) puis 1 000 habitant.e.s et plus (2014)	78,3 %	51,8 %	2014

- 1. En quoi la loi sur la parité est un outil de lutte contre les discriminations?

 Justifiez cette mesure à l'aide de vos connaissances sociologiques.
- 2. Commentez statistiquement les effets de cette loi sur la représentation des femmes en politique.
- 3. Pourquoi la discrimination positive* tient, dans certains cas, l'égalité de droits ou des chances comme purement formelle ? En quoi cela peut conduire à donner des droits supplémentaires à des individus aux conditions inégales ?
- 4. En quoi ces politiques de lutte contre les discriminations sont rattachées au principe d'équité* (égalitarisme libéral) ?

§2. ... s'exerce sous contrainte de financement ...

2.a. De l'équilibre financier des comptes publics au déficit public...

Principales dépenses	et recettes des	administrations	publiques	en 2019		
En milliards d'euros						

En m	En milliards d'euros					
	A.PU. centrales	A.PU. locales	A. PU. de sécurité sociale	Ensemble A.PU.¹		
Total des dépenses	545,2	271,1	<u>621,6</u>	1 347,8		
1. Dépenses de fonctionnement ²	185,9	136,6	102,3	424,8		
dont C.I. ²	36,7	50,4	28,9	116,0		
et rémunérations salariales	147,1	83,0	67,5	297,5		
2. Intérêts versés²	30,5	4,4	4,0	38,8		
3. Prestations sociales en espèces et en nature	112,3	26,8	<u>477,4</u>	616,6		
4. Transferts courants entre A.PU.	61,1	3,9	13,3	0,0		
5. Autres transferts et subventions	126,2	43,8	17,7	176,0		
6. Acquisitions nettes d'actifs non	29,2	<u>55,7</u>	6,9	91,7		
financiers (dont F.B.C.F.)	(28,8)	(53,0)	(6,8)	(88,7)		
Total des recettes	459,4	270,2	635,7	1 275,1		
7. Impôts et cotisations sociales	402,1	156,9	<u>586,0</u>	<u>1 145,0</u>		
8. Recettes de production	27,7	44,5	21,3	93,6		
9. Revenus de la propriété	9,1	3,1	3,8	16,0		
10. Autres transferts	20,4	65,6	24,6	20,5		
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-85,9	-0,9	14,1	-72,7		

<u>1.</u> Dans cette colonne, les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs. <u>2.</u> Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

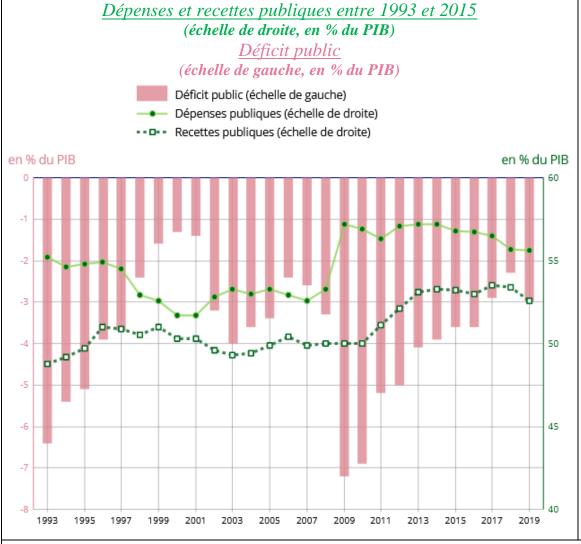
Source: Insee, comptes nationaux, base 2014.

→ Nature des recettes et des dépenses principales

→ Lien avec le PIB et la croissance

→ Qu'est-ce que le <u>déficit budgétaire</u>: un déficit public = Etat = A.PU. (1 S.I.) donc ≠ Nation (5 S.I.) donc ≠ déficit commercial ou extérieur ou compte courant <u>car</u> objets différents (Recettes / dépenses de l'A.PU. vis-à-vis des résidents essentiellement <u>et</u> ≠ Exportations / importations des agents résidents vis-à-vis des non-résidents)

2.b. ... et du déficit à la dette publique : ...



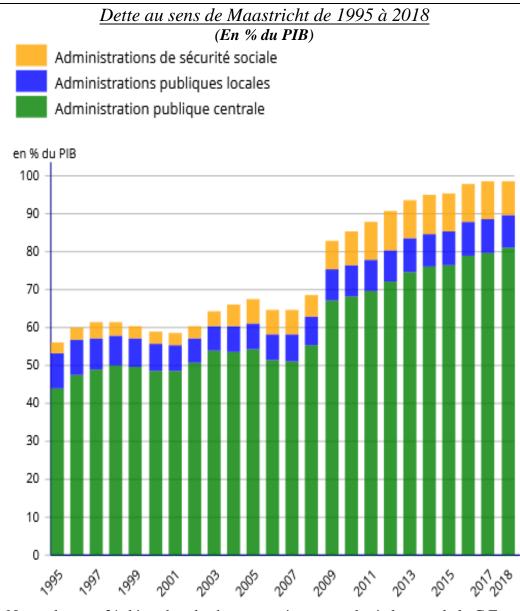
La dette publique (brute et nette) (en milliards d'euros)

	Au 31/1	2/2018	Au 31/12/2019		
	Dette publique (brute)	Dette publique nette	Dette publique (brute)	Dette publique nette	
État	1 841,8	1 732,6	1 911,8	1 797,4	
Organismes divers d'administration centrale	63,3	50,5	64,9	51,5	
Administrations locales	205,7	193,2	210,3	197,6	
Administrations de sécurité sociale	204,1	132,7	193,1	124,3	
Ensemble des administrations publiques	2 314,9	2 108,9	2 380,1	2 170,7	
En % du PIB	98,1	89,3	98,1	89,5	

Source: Insee, comptes nationaux, base 2014.

La **dette publique nette** est égale à la dette publique brute diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.

Logique de flux (déficit) et de stock (dette)



Note : dette au 31 décembre de chaque année au sens du règlement de la C.E Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

•	~	
-	Constat	•
	Constat	•

En 2018 pour un PIB de	milliards d'euros on	estimait la
dette publique à environ	milliards d'euros soit l'	équivalent
de presque une année de créat	tion de biens et services	
marchands ou l'équivalents de	e tous les	directs
issus du partage de la valeur a	njoutée.	

Depuis 1995 le poids de la dette dans le PIB a progressé d'environ _____. Si on excepte 2009 où le PIB a baissé on a forcément eu une dette qui a en tendance augmenté plus _____ que le PIB.

Cette dette conduit a un ______ de financement des A.PU. et donc de nouvelles recettes fiscales ou de nouveaux emprunts. Ce financement est au moins triplement contraignant.

→ Analyse :

- → Contrainte sur les ménages : Si cela oblige à une augmentation de l'impôt → pèse sur la demande (effet sur le revenu disponible) et l'épargne*.
- → Contrainte sur les entreprises : L'emprunt public, c'est-à-dire l'accroissement de la demande de capitaux par l'État, en drainant l'épargne disponible et en provoquant la hausse des taux d'intérêt (loi de l'offre et de la demande sur le marché des fonds prêtables), risque d'évincer les entreprises du marché des capitaux (effet d'éviction quantitatif et par les coûts croissants du crédit)
- → Contrainte sur l'Etat lui-même : niveau de la dette publique et charge des intérêts de la dette absorbent de plus en plus les recettes → nouveaux emprunts pour faire face aux dépenses non compressibles (effet boule de neige) ou réduction des dépenses compromettant l'action de justice sociale ? (en fonction du niveau des taux d'intérêt et de la croissance du PIB)

3. ... qui ouvre des débats plus ou moins connexes.

3.a. Le débat sur l'efficacité : la question de la réduction des inégalités...

Structure logique d'un texte...et connecteurs logiques entre les §.

Plan de base? mettre la question de l'efficacité au centre des 5 §.

§.1. L'efficacité dépend

Il existe une forme de redistribution directe, celle qui opère des prélèvements sur les revenus primaires et distribue des revenus de transfert pour réduire les inégalités de départ. L'impact sur les inégalités résulte en partie du type de prélèvement (proportionnel, progressif ou dégressif).

§.2. ...ainsi

Du côté de la protection sociale, certaines prestations sont réservées aux ménages aux revenus les plus faibles (aides au logement, RSA, minimum vieillesse, etc) et depuis 2015 les allocations familiales sont modulées selon les ressources du foyer. Mais la couverture des risques par la protection sociale n'a pas toujours un effet de réduction des inégalités ; ainsi les dépenses de soins sont plus élevées chez les plus riches et les pensions de retraite sont fonction du niveau des revenus d'activité.

§.3. ... mais plus marquée en matière de

Les données de l'INSEE montrent que : avant redistribution, en 2018, le rapport D10/D1 indiquait que le niveau de vie moyen des 10% des ménages les plus aisés était plus de 22,2 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes ; après redistribution, ce rapport diminue et passe à 5,6. La redistribution contribue donc à réduire les inégalités de niveaux de vie.

§.4. ...même si

Certaines inégalités restent toutefois importantes comme en témoignent l'explosion des très hauts salaires ou l'augmentation de la part des héritiers (depuis 1970, la part du patrimoine hérité n'a cessé d'augmenter dans le patrimoine total, passant d'environ 35% à près de 60 % en 2010, renouant ainsi avec le niveau de l'après-guerre).

§.5. ... tandis que

La fourniture de services collectifs, comme l'éducation, a des effets contrastés : elle contribue à une meilleure égalité des chances en principe, en favorisant un accès indépendant de l'origine sociale à certaines opportunités. Mais on peut discuter de ces effets en pointant l'inégal rendement des diplômes selon l'origine sociale. On peut aussi se demander si un poids élevé de la certification scolaire sur les carrières ne peut pas paradoxalement contribuer à la fois au développement des inégalités scolaires et à la reproduction sociale des inégalités. En effet, quand les élèves et leurs familles ont conscience que leur avenir social se détermine à l'école, la concurrence entre les élèves, entre les établissements, se trouve accentuée et les familles les moins bien dotées ne jouent pas à armes égales. Par conséquent, non seulement le poids du diplôme sur les inégalités de trajectoires professionnelles creuse les inégalités entre élèves, mais il accentue aussi la reproduction sociale des inégalités. Dans ce contexte, ceux qui sont dépourvus de diplôme voient leur sort relatif se dégrader. C'est d'autant plus vrai dans les pays où les systèmes de formation professionnelle initiale et tout au long de la vie sont moins développés.

3.b. ... débouche sur la question du consentement à l'impôt (débat sur la légitimité) ...

- §. __ ?. L'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés »
- §. ___ ?. La légitimité de l'impôt repose ensuite sur la conviction partagée que son poids est réparti de façon équitable et donc que chacun contribue en fonction de ses facultés. Pour Pierre Rosanvallon, il est nécessaire de « relégitimer l'impôt » en recherchant un accord collectif plus large sur les règles générales de justice sociale et de redistribution.
- §. ___ ?. Une enquête sociologique, réalisée en 2016 et 2017 par Alexis Spire, sur le rapport à l'impôt et à l'État des différentes catégories sociales en France montre que le sentiment d'injustice fiscale est beaucoup plus répandu parmi ceux qui se trouvent en bas de l'échelle sociale et chez les petits indépendants. Ce sont souvent les ménages bénéficiaires des politiques sociales qui se montrent les plus critiques à l'égard des prélèvements.
- §. ___ ?. Les stratégies de contournement fiscal de certains (optimisation fiscale, voire fraude fiscale) peuvent être considérées comme l'effet d'un manque de consentement à l'impôt, mais elles peuvent aussi saper le consentement à l'impôt de ceux qui n'en profitent pas.
- §. ___ ?. La légitimité de l'impôt repose d'abord sur la conviction partagée qu'il permet l'existence d'un État lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits. Cela suppose, notamment, la recherche d'un consensus sur le niveau de prélèvements souhaitable, ainsi que la communication, l'éducation et la formation autour d'une bonne utilisation de l'argent public. La perception des contribuables peut être aussi biaisée. Certains impôts, comme la TVA, sont considérés comme des impôts relativement indolores alors que leur poids est très important. Si l'impôt sur le revenu est si mal perçu en France, ce n'est pas en raison de son poids (uniquement 21% des recettes fiscales brutes de l'État en 2019 en France) mais bien en raison de sa complexité, de son manque de transparence. Les cotisations sont perçues comme des ennemies du salaire net (ou revenu net) net ou pour les employeurs comme des ennemis de l'emploi (Cotisations et hausse du coût du travail. Quant aux taxes et impôts ils sont vus comme une source de baisse du revenu disponible des agents freinant la consommation ou l'investissement.

Source: http://eduscol.education.fr + professeurs

Remettre des paragraphes (en désordre à gauche) dans l'ordre en fonction de la structure (enchaînements logiques) ci-dessous :

§.1. Un principe...

§.2. ... Des intérêts divergents...

§.3. ... pouvant entrainer des comportements de défiance des riches...

§.4. ...et des pauvres!

§.5. ... d'où l'enjeu : la légitimité des prélèvements

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics peuvent modifier les comportements des agents économiques et entraı̂ner des effets non recherchés :

- → en augmentant le prix des produits, une taxe entraîne une diminution des volumes échangés et donc une perte sèche d'utilité, une diminution du surplus (voir programme de la classe de première).
- → un effet désincitatif des impôts : moindre incitation à travailler si les revenus du travail sont taxés, à épargner si on taxe l'épargne, à accumuler si on taxe le patrimoine ou les héritages, à consommer si on taxe certaines consommations...
- → un facteur d'émulation. Les incitations, notamment financières, encouragent les agents économiques à travailler et à produire davantage. Une trop forte égalisation des situations par la redistribution pourrait au contraire être désincitative. On parle de trappe à inactivité lorsque les chômeurs n'ont pas d'intérêt à retravailler dans la mesure où ils considèrent le gain de revenu net occasionné par la reprise d'un emploi comme insuffisant. On parle aussi de trappe à pauvreté lorsque des personnes pauvres souvent inactives n'ont pas d'intérêt à rechercher du travail dans la mesure où elles profitent d'aides diverses.

Source : http://eduscol.education.fr + professeurs

Faire la courbe de Laffer:

« trop d'impôt tue l'impôt »?

- 1. En ordonnée le montant des recettes collectées grâce à l'impôt et en abscisse le taux croissant d'imposition (0%;10 %;20 %;... 100%), on obtient une courbe en U inversé. On supposera le maximum des recettes vers un taux d'impôt de 30 %.
- 2. Interprétez comptablement et selon l'implication économique :
 - → Le taux d'imposition est nul (→ présence de l'APU ?)
- → Le taux d'imposition est de 100 %. (→ En quoi cela remet en cause le principe d'égalité des droits ?
- → Pourquoi, excepté pour 30 %, un même niveau de recettes est-il obtenu avec deux taux d'imposition différents ? Où se trouve celui qui permet de maximiser l'activité économique ? En quoi après 30 % serait-on dans une zone d'inefficience de l'impôt compromettant la croissance... et le bien être ?
- 3. Limite(s) ? limites du marché et limites au marché



SOCIETE EXEMPLE

23 rue Pasteur 31000 TOULOUSE

SIRET 07955542100019 - NAF 5829C

Etablissement : SOCIETE EXEMPLE Période du 01/01/2020 au 31/01/2020

Payé le 31/01/2020 par chèque

M CADRE Jean-Pierre 10 avenue Victor HUGO 31000 TOULOUSE

Matricule: 4 SS: 1500734251004 Emploi: DIRECTEUR TECHNIQUE

C. collective : ... Contrat : CDI

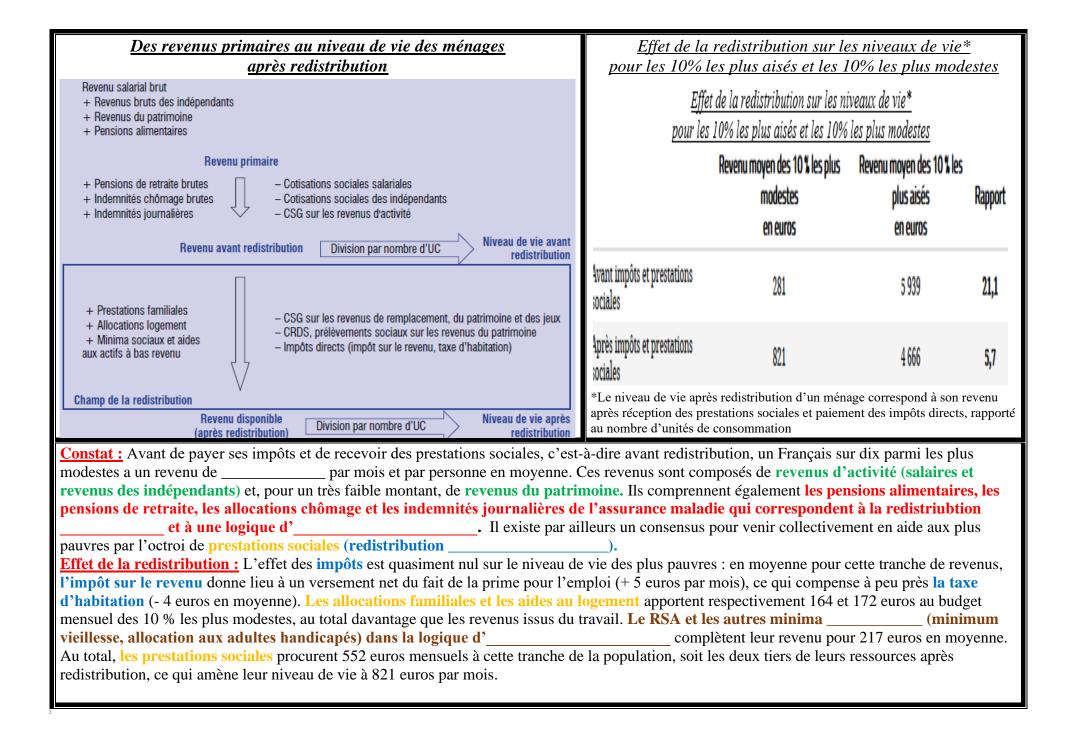
Début contrat : 01/01/2020

	Désignation			Ва	se	Taux	Montant	Montant (ns)	Informa	ations
တ	Salaire forfaitaire						4 000,00			
GAINS										
છે										
ŀ		TOTAL GAIN	NS.				4 000,00	0.00		
	Désignation	101/12 0/11	10	Ва	٠. ا	Taux Sal. %	Montant Sal.	Taux Pat. %	Montar	t Pat
ŀ	Santé			Da	36	Taux Gai. 76	Wortant Sai.	Taux Fat. 76	Worta	it i at.
	- Sécurité sociale maladie maternité	invaliditá dácás		1	00,00			7,000		280.00
	- Sécurité sociale maladie mat. inval.		,		000,00			6,000		240.00
	- Complémentaire incapacité, invalid				428,00			1,500		51,42
	- Complémentaire incapacité, invalid	ite, deces ii A			420,00		25,00	1,500		25,00
	- Cot. patronales frais de santé impo	eablee					23,00			25.00
	Accident du travail, maladies profess			4	00,000			2,000		80,00
	Retraite	ioi ii ielies			000,00			2,000		00,00
	- Sécurité sociale plafonnée			3	428,00	6,900	236,53	8,550		293,09
	- Sécurité sociale déplatonnée				000,00	0,400	16,00	1,900		76,00
	- Complémentaire Tr 1				428,00	4,010	137,46	6,010		206,02
	- Complémentaire Tr 2			"	572.00	9.720	55.60	14,570		83.34
	- Contribution d'équilibre technique			1	000,00	0,140	5,60	0,210		8,40
	- Supplémentaire Tr A				428,00	3,000	102,84	6,000		205,68
S	- Supplémentaire Tr B				572.00	8,000	45,76	16,000		91.52
RETENUES	Famille				000,00	8,000	45,70	3,450		138,00
ΕÀ	Assurance chômage			1	000,00			3,430		100,00
E	- Assurance chômage			1	00,000			4,050		162,00
Œ	- Assurance chômage AGS				000,00			0,150		6,00
	- Cotisation APEC				000,00	0.024	0.96	0,036		1,44
	Autres contributions dues par l'emple	Wellr			000,00	0,024	0,30	0,000		1,44
	- Cotisation FNAL plafonnée) yeur		3	428,00			0,100		3,43
	- Contribution de solidarité autonomi	۵			000,00			0,300		12,00
	- Financement des organisations syr				000,00			0,016		0.64
	- Forfait social sur cotisations de pré				76,42			8,000		6,11
	- Forfait social	voyance			297,20			20,000		59,44
	- Taxe d'apprentissage				000.00			0,680		27,20
	- Cotisation de formation				000,00			1,000		40.00
	CSG non déductible du revenu impo	sahle			303,62	2,400	103,29	1,000		40,00
	CRDS non déductible du revenu imp				303,62	0,500	21,52			
	CSG déductible du revenu imposable				303,62	6,800	292,65			
	Gain sur net dû à la supp. des cot. c		adie		000,02	0,000	52,84			
		TOTAL RETEN					1 043,21		21	096,73
	NET À PAYER AV			LEDE	:V=NII		2 956,79	Congés	N	N-1
			1 30K	ı	1		,	acquis	2,50	
Impôt sur le revenu : taux non personnalisé			3	106,60	11,900	369,69	pris / annulés	_,		
		NET À PAYER	₹				2 587,10	Reste	2,50	0.00
	Cumuls	période	cum	ulé		Cumuls		période	cum	
Net	t imposable	3 106,60			Coût tot			6 096,73		096,73
	umis SS	4 000,00		,		salariées		151,67		151,67
	umis SS plaf	3 428,00		428,00				369,69		369,69

La protection sociale recouvre « tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'existence d'un certain nombre de risques sociaux identifiés (santé, vieillesse, chômage, pauvreté...) ». Selon les histoires et traditions nationales, la protection sociale peut verser des prestations contributives (logique d'assurance) ou non contributives (logique d'assistance). Les systèmes de protection sociale assurent une forme de redistribution : redistribution horizontale entre malades et bien portants par exemple et redistribution verticale des catégories favorisées vers les catégories qui le sont moins. http://eduscol.education.fr

Un service collectif financé par l'impôt peut avoir des effets redistributifs sur les revenus des ménages et donc réduire les inégalités de situation. C'est ce qui se produit quand les ménages qui ont des revenus primaires faibles et contribuent donc peu ou pas au financement du service collectif, en bénéficient dans des proportions au moins aussi importantes que les autres ménages. Cette forme de consommation collective vient augmenter les sommes disponibles pour d'autres usages. Quand ce service collectif permet d'assurer l'égalité d'accès aux moyens de réussir, il assure en même temps une forme d'égalité des chances et contribue à l'égalité des situations. http://eduscol.education.fr

La lutte contre les discriminations est aussi un instrument dont disposent les pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale. Elle passe d'abord par la loi et la réglementation (lois sur la parité par exemple). Elle peut aussi passer par la discrimination positive qui se définit comme un traitement préférentiel volontairement accordé aux membres d'une minorité traditionnellement désavantagée afin de compenser les désavantages associés à cette appartenance. Il s'agit d'une entorse à l'égalité de traitement. http://eduscol.education.fr



Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2019 En milliards d'euros

	A.PU. centrales	A.PU. locales	A. PU. de sécurité sociale	Ensemble A.PU.¹
Total des dépenses	545,2	271,1	<u>621,6</u>	1 347,8
1. Dépenses de fonctionnement ²	185,9	136,6	102,3	424,8
<u>dont</u> C.I.²	36,7	50,4	28,9	116,0
et rémunérations salariales	147,1	83,0	67,5	297,5
2. Intérêts versés ²	30,5	4,4	4,0	38,8
3. Prestations sociales en espèces et en nature	112,3	26,8	<u>477,4</u>	616,6
4. Transferts courants entre A.PU.	61,1	3,9	13,3	0,0
5. Autres transferts et subventions	126,2	43,8	17,7	176,0
6. Acquisitions nettes d'actifs non	29,2	55,7	6,9	91,7
financiers (dont F.B.C.F.)	(28,8)	(53,0)	(6,8)	(88,7)
Total des recettes	459,4	270,2	635,7	1 275,1
7. Impôts et cotisations sociales	402,1	156,9	<u>586,0</u>	1 145,0
8. Recettes de production	27,7	44,5	21,3	93,6
9. Revenus de la propriété	9,1	3,1	3,8	16,0
10. Autres transferts	20,4	65,6	24,6	20,5
Capacité (+) / Besoin (-) <u>de</u> financement	-85,9	-0,9	14,1	-72,7

Source: Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2019 En milliards d'euros

	A.PU. centrales	A.PU. locales	A. PU. de sécurité sociale	Ensemble A.PU.¹
Total des dépenses	545,2	271,1	<u>621,6</u>	1 347,8
1. Dépenses de fonctionnement ²	185,9	136,6	102,3	424,8
<u>dont</u> C.I. ²	36 ,7	50,4	28,9	116,0
et rémunérations salariales	147,1	83,0	67,5	297,5
2. Intérêts versés ²	30,5	4,4	4,0	38,8
3. Prestations sociales en espèces et en nature	112,3	26,8	<u>477,4</u>	<u>616,6</u>
4. Transferts courants entre A.PU.	61,1	3,9	13,3	0,0
5. Autres transferts et subventions	126,2	43,8	17,7	176,0
6. Acquisitions nettes d'actifs non	29,2	55,7	6,9	91,7
financiers (dont F.B.C.F.)	(28,8)	(53,0)	(6,8)	(88,7)
Total des recettes	459,4	270,2	<u>635,7</u>	1 275,1
7. Impôts et cotisations sociales	402,1	156,9	<u>586,0</u>	<u>1 145,0</u>
8. Recettes de production	27,7	44,5	21,3	93,6
9. Revenus de la propriété	9,1	3,1	3,8	16,0
10. Autres transferts	20,4	65,6	24,6	20,5
Capacité (+) / Besoin (-) <u>de</u> financement	-85,9	-0,9	14,1	-72,7

Source: Insee, comptes nationaux, base 2014.

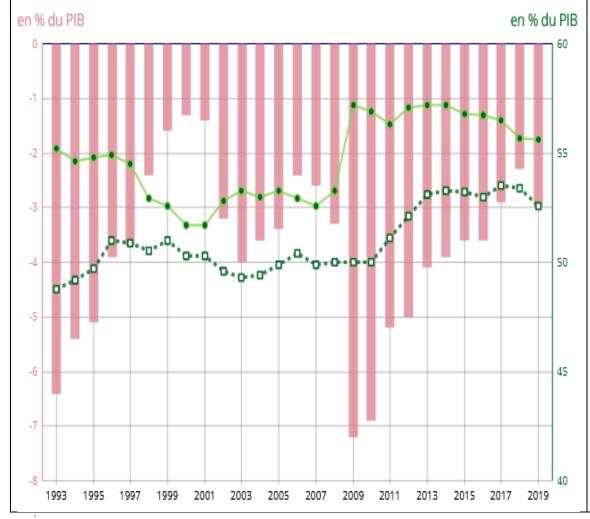
Dépenses et recettes publiques entre 1993 et 2015 (échelle de droite, en % du PIB)

<u>Déficit public</u> (échelle de gauche, en % du PIB)

Déficit public (échelle de gauche)

Dépenses publiques (échelle de droite)

-- -- Recettes publiques (échelle de droite)

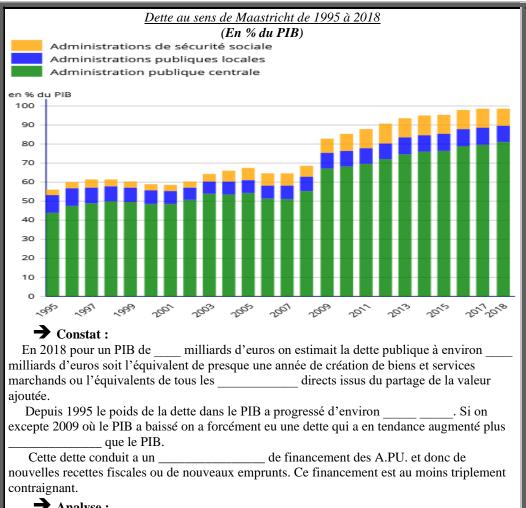


La dette publique (brute et nette)
(en milliards d'euros)

	Au 31/1	2/2018	Au 31/12/2019		
	Dette publique (brute)	Dette publique nette	Dette publique (brute)	Dette publique nette	
État	1 841,8	1 732,6	1 911,8	1 797,4	
Organismes divers d'administration centrale	63,3	50,5	64,9	51,5	
Administrations locales	205,7	193,2	210,3	197,6	
Administrations de sécurité sociale	204,1	132,7	193,1	124,3	
Ensemble des administrations publiques	2 314,9	2 108,9	2 380,1	2 170,7	
En % du PIB	98,1	89,3	98,1	89,5	

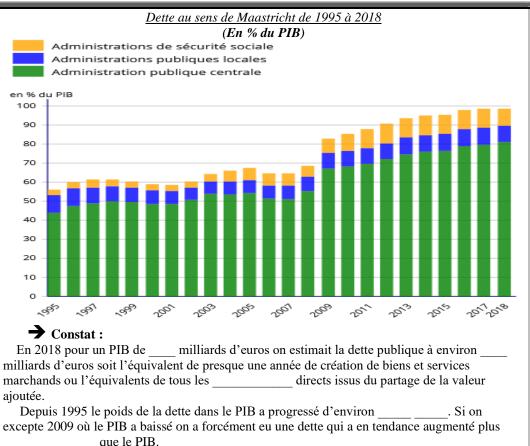
Source: Insee, comptes nationaux, base 2014.

La **dette publique nette** est égale à la dette publique brute diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.



→ Analyse :

- → Contrainte sur les ménages : Si cela oblige à une augmentation de l'impôt → pèse sur la demande (effet sur le revenu disponible) et l'épargne*.
- → Contrainte sur les entreprises : L'emprunt public, c'est-à-dire l'accroissement de la demande de capitaux par l'État, en drainant l'épargne disponible et en provoquant la hausse des taux d'intérêt (loi de l'offre et de la demande sur le marché des fonds prêtables), risque d'évincer les entreprises du marché des capitaux (effet d'éviction quantitatif et par les coûts croissants du crédit)
- → Contrainte sur l'Etat lui-même : niveau de la dette publique et charge des intérêts de la dette absorbent de plus en plus les recettes \rightarrow nouveaux emprunts pour faire face aux dépenses non compressibles (effet boule de neige) ou réduction des dépenses compromettant l'action de justice sociale ? (en fonction du niveau des taux d'intérêt et de la croissance du PIB)



que le PIB.

Cette dette conduit a un de financement des A.PU. et donc de nouvelles recettes fiscales ou de nouveaux emprunts. Ce financement est au moins triplement contraignant.

→ Analyse :

- → Contrainte sur les ménages : Si cela oblige à une augmentation de l'impôt → pèse sur la demande (effet sur le revenu disponible) et l'épargne*.
- → Contrainte sur les entreprises : L'emprunt public, c'est-à-dire l'accroissement de la demande de capitaux par l'État, en drainant l'épargne disponible et en provoquant la hausse des taux d'intérêt (loi de l'offre et de la demande sur le marché des fonds prêtables), risque d'évincer les entreprises du marché des capitaux (effet d'éviction quantitatif et par les coûts croissants du crédit)
- → Contrainte sur l'Etat lui-même : niveau de la dette publique et charge des intérêts de la dette absorbent de plus en plus les recettes → nouveaux emprunts pour faire face aux dépenses non compressibles (effet boule de neige) ou réduction des dépenses compromettant l'action de justice sociale ? (en fonction du niveau des taux d'intérêt et de la croissance du PIB)

§.1. L'efficacité dépend

Il existe une forme de redistribution directe, celle qui opère des prélèvements sur les revenus primaires et distribue des revenus de transfert pour réduire les inégalités de départ. L'impact sur les inégalités résulte en partie du type de prélèvement (proportionnel, progressif ou dégressif).

§.2. ...ainsi

Du côté de la protection sociale, certaines prestations sont réservées aux ménages aux revenus les plus faibles (aides au logement, RSA, minimum vieillesse, etc) et depuis 2015 les allocations familiales sont modulées selon les ressources du foyer. Mais la couverture des risques par la protection sociale n'a pas toujours un effet de réduction des inégalités ; ainsi les dépenses de soins sont plus élevées chez les plus riches et les pensions de retraite sont fonction du niveau des revenus d'activité.

§.3. ... mais plus marquée en matière de

Les données de l'INSEE montrent que : avant redistribution, en 2018, le rapport D10/D1 indiquait que le niveau de vie moyen des 10% des ménages les plus aisés était plus de 22,2 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes ; après redistribution, ce rapport diminue et passe à 5,6. La redistribution contribue donc à réduire les inégalités de niveaux de vie.

§.4. ...même si

Certaines inégalités restent toutefois importantes comme en témoignent l'explosion des très hauts salaires ou l'augmentation de la part des héritiers (depuis 1970, la part du patrimoine hérité n'a cessé d'augmenter dans le patrimoine total, passant d'environ 35% à près de 60 % en 2010, renouant ainsi avec le niveau de l'après-guerre).

§.5. ... tandis que _

La fourniture de services collectifs, comme l'éducation, a des effets contrastés : elle contribue à une meilleure égalité des chances en principe, en favorisant un accès indépendant de l'origine sociale à certaines opportunités. Mais on peut discuter de ces effets en pointant l'inégal rendement des diplômes selon l'origine sociale. On peut aussi se demander si un poids élevé de la certification scolaire sur les carrières ne peut pas paradoxalement contribuer à la fois au développement des inégalités scolaires et à la reproduction sociale des inégalités. En effet, quand les élèves et leurs familles ont conscience que leur avenir social se détermine à l'école, la concurrence entre les élèves, entre les filières, entre les établissements, se trouve accentuée et les familles les moins bien dotées ne jouent pas à armes égales. Par conséquent, non seulement le poids du diplôme sur les inégalités de trajectoires professionnelles creuse les inégalités entre élèves, mais il accentue aussi la reproduction sociale des inégalités. Dans ce contexte, ceux qui sont dépourvus de diplôme voient leur sort relatif se dégrader. C'est d'autant plus vrai dans les pays où les systèmes de formation professionnelle initiale et tout au long de la vie sont moins développés.

§.1. L'efficacité dépend

Il existe une forme de redistribution directe, celle qui opère des prélèvements sur les revenus primaires et distribue des revenus de transfert pour réduire les inégalités de départ. L'impact sur les inégalités résulte en partie du type de prélèvement (proportionnel, progressif ou dégressif).

§.2. ...ainsi

Du côté de la protection sociale, certaines prestations sont réservées aux ménages aux revenus les plus faibles (aides au logement, RSA, minimum vieillesse, etc) et depuis 2015 les allocations familiales sont modulées selon les ressources du foyer. Mais la couverture des risques par la protection sociale n'a pas toujours un effet de réduction des inégalités ; ainsi les dépenses de soins sont plus élevées chez les plus riches et les pensions de retraite sont fonction du niveau des revenus d'activité.

§.3. ... mais plus marquée en matière de

Les données de l'INSEE montrent que : avant redistribution, en 2018, le rapport D10/D1 indiquait que le niveau de vie moyen des 10% des ménages les plus aisés était plus de 22,2 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes ; après redistribution, ce rapport diminue et passe à 5,6. La redistribution contribue donc à réduire les inégalités de niveaux de vie.

§.4. ...même si

Certaines inégalités restent toutefois importantes comme en témoignent l'explosion des très hauts salaires ou l'augmentation de la part des héritiers (depuis 1970, la part du patrimoine hérité n'a cessé d'augmenter dans le patrimoine total, passant d'environ 35% à près de 60 % en 2010, renouant ainsi avec le niveau de l'après-guerre).

§.5. ... tandis que

La fourniture de services collectifs, comme l'éducation, a des effets contrastés : elle contribue à une meilleure égalité des chances en principe, en favorisant un accès indépendant de l'origine sociale à certaines opportunités. Mais on peut discuter de ces effets en pointant l'inégal rendement des diplômes selon l'origine sociale. On peut aussi se demander si un poids élevé de la certification scolaire sur les carrières ne peut pas paradoxalement contribuer à la fois au développement des inégalités scolaires et à la reproduction sociale des inégalités. En effet, quand les élèves et leurs familles ont conscience que leur avenir social se détermine à l'école, la concurrence entre les élèves, entre les filières, entre les établissements, se trouve accentuée et les familles les moins bien dotées ne jouent pas à armes égales. Par conséquent, non seulement le poids du diplôme sur les inégalités de trajectoires professionnelles creuse les inégalités entre élèves, mais il accentue aussi la reproduction sociale des inégalités. Dans ce contexte, ceux qui sont dépourvus de diplôme voient leur sort relatif se dégrader. C'est d'autant plus vrai dans les pays où les systèmes de formation professionnelle initiale et tout au long de la vie sont moins développés.

§. __ ?. L'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés »

§. ___ ?. La légitimité de l'impôt repose ensuite sur la conviction partagée que son poids est réparti de façon équitable et donc que chacun contribue en fonction de ses facultés. Pour Pierre Rosanvallon, il est nécessaire de « relégitimer l'impôt » en recherchant un accord collectif plus large sur les règles générales de justice sociale et de redistribution.

§. ___ ?. Une enquête sociologique, réalisée en 2016 et 2017 par Alexis Spire, sur le rapport à l'impôt et à l'État des différentes catégories sociales en France montre que le sentiment d'injustice fiscale est beaucoup plus répandu parmi ceux qui se trouvent en bas de l'échelle sociale et chez les petits indépendants. Ce sont souvent les ménages bénéficiaires des politiques sociales qui se montrent les plus critiques à l'égard des prélèvements.

§. __ ?. Les stratégies de contournement fiscal de certains (optimisation fiscale, voire fraude fiscale) peuvent être considérées comme l'effet d'un manque de consentement à l'impôt, mais elles peuvent aussi saper le consentement à l'impôt de ceux qui n'en profitent pas.

§. ___ ?. La légitimité de l'impôt repose d'abord sur la conviction partagée qu'il permet l'existence d'un État lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits. Cela suppose, notamment, la recherche d'un consensus sur le niveau de prélèvements souhaitable, ainsi que la communication, l'éducation et la formation autour d'une bonne utilisation de l'argent public. La perception des contribuables peut être aussi biaisée. Certains impôts, comme la TVA, sont considérés comme des impôts relativement indolores alors que leur poids est très important. Si l'impôt sur le revenu est si mal perçu en France, ce n'est pas en raison de son poids (uniquement 21% des recettes fiscales brutes de l'État en 2019 en France) mais bien en raison de sa complexité, de son manque de transparence. Les cotisations sont perçues comme des ennemies du salaire net (ou revenu net) net ou pour les employeurs comme des ennemis de l'emploi (Cotisations et hausse du coût du travail. Quant aux taxes et impôts ils sont vus comme une source de baisse du revenu disponible des agents freinant la consommation ou l'investissement.

Source: http://eduscol.education.fr + professeurs

Remettre des paragraphes (en désordre à gauche) dans l'ordre en fonction de la structure (enchaînements logiques) ci-dessous :

§.1. Un principe...

§.2. ... Des intérêts divergents...

§.3. ... pouvant entrainer des comportements de défiance des riches...

§.4. ...et des pauvres!

§.5. ... d'où l'enjeu : la légitimité des prélèvements

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics peuvent modifier les comportements des agents économiques et entraîner des effets non recherchés :

- → en augmentant le prix des produits, une taxe entraîne une diminution des volumes échangés et donc une perte sèche d'utilité, une diminution du surplus (voir programme de la classe de première).
- → un effet désincitatif des impôts : moindre incitation à travailler si les revenus du travail sont taxés, à épargner si on taxe l'épargne, à accumuler si on taxe le patrimoine ou les héritages, à consommer si on taxe certaines consommations...
- → un facteur d'émulation. Les incitations, notamment financières, encouragent les agents économiques à travailler et à produire davantage. Une trop forte égalisation des situations par la redistribution pourrait au contraire être désincitative. On parle de trappe à inactivité lorsque les chômeurs n'ont pas d'intérêt à retravailler dans la mesure où ils considèrent le gain de revenu net occasionné par la reprise d'un emploi comme insuffisant. On parle aussi de trappe à pauvreté lorsque des personnes pauvres souvent inactives n'ont pas d'intérêt à rechercher du travail dans la mesure où elles profitent d'aides diverses.

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics peuvent modifier les comportements des agents économiques et entraîner des effets non recherchés :

- → en augmentant le prix des produits, une taxe entraîne une diminution des volumes échangés et donc une perte sèche d'utilité, une diminution du surplus (voir programme de la classe de première).
- → un effet désincitatif des impôts : moindre incitation à travailler si les revenus du travail sont taxés, à épargner si on taxe l'épargne, à accumuler si on taxe le patrimoine ou les héritages, à consommer si on taxe certaines consommations...
- → un facteur d'émulation. Les incitations, notamment financières, encouragent les agents économiques à travailler et à produire davantage. Une trop forte égalisation des situations par la redistribution pourrait au contraire être désincitative. On parle de trappe à inactivité lorsque les chômeurs n'ont pas d'intérêt à retravailler dans la mesure où ils considèrent le gain de revenu net occasionné par la reprise d'un emploi comme insuffisant. On parle aussi de trappe à pauvreté lorsque des personnes pauvres souvent inactives n'ont pas d'intérêt à rechercher du travail dans la mesure où elles profitent d'aides diverses.

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics peuvent modifier les comportements des agents économiques et entraîner des effets non recherchés :

- → en augmentant le prix des produits, une taxe entraîne une diminution des volumes échangés et donc une perte sèche d'utilité, une diminution du surplus (voir programme de la classe de première).
- → un effet désincitatif des impôts : moindre incitation à travailler si les revenus du travail sont taxés, à épargner si on taxe l'épargne, à accumuler si on taxe le patrimoine ou les héritages, à consommer si on taxe certaines consommations...
- → un facteur d'émulation. Les incitations, notamment financières, encouragent les agents économiques à travailler et à produire davantage. Une trop forte égalisation des situations par la redistribution pourrait au contraire être désincitative. On parle de trappe à inactivité lorsque les chômeurs n'ont pas d'intérêt à retravailler dans la mesure où ils considèrent le gain de revenu net occasionné par la reprise d'un emploi comme insuffisant. On parle aussi de trappe à pauvreté lorsque des personnes pauvres souvent inactives n'ont pas d'intérêt à rechercher du travail dans la mesure où elles profitent d'aides diverses.

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics peuvent modifier les comportements des agents économiques et entraîner des effets non recherchés :

- → en augmentant le prix des produits, une taxe entraîne une diminution des volumes échangés et donc une perte sèche d'utilité, une diminution du surplus (voir programme de la classe de première).
- → un effet désincitatif des impôts : moindre incitation à travailler si les revenus du travail sont taxés, à épargner si on taxe l'épargne, à accumuler si on taxe le patrimoine ou les héritages, à consommer si on taxe certaines consommations...
- → un facteur d'émulation. Les incitations, notamment financières, encouragent les agents économiques à travailler et à produire davantage. Une trop forte égalisation des situations par la redistribution pourrait au contraire être désincitative. On parle de trappe à inactivité lorsque les chômeurs n'ont pas d'intérêt à retravailler dans la mesure où ils considèrent le gain de revenu net occasionné par la reprise d'un emploi comme insuffisant. On parle aussi de trappe à pauvreté lorsque des personnes pauvres souvent inactives n'ont pas d'intérêt à rechercher du travail dans la mesure où elles profitent d'aides diverses.

- §. ___ ?. L'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés »
- §. __ ?. La légitimité de l'impôt repose ensuite sur la conviction partagée que son poids est réparti de façon équitable et donc que chacun contribue en fonction de ses facultés.

Pour Pierre Rosanvallon, il est nécessaire de « relégitimer l'impôt » en recherchant un accord collectif plus large sur les règles générales de justice sociale et de redistribution.

- §. ___ ?. Une enquête sociologique, réalisée en 2016 et 2017 par Alexis Spire, sur le rapport à l'impôt et à l'État des différentes catégories sociales en France montre que le sentiment d'injustice fiscale est beaucoup plus répandu parmi ceux qui se trouvent en bas de l'échelle sociale et chez les petits indépendants. Ce sont souvent les ménages bénéficiaires des politiques sociales qui se montrent les plus critiques à l'égard des prélèvements.
- §. ___ ?. Les stratégies de contournement fiscal de certains (optimisation fiscale, voire fraude fiscale) peuvent être considérées comme l'effet d'un manque de consentement à l'impôt, mais elles peuvent aussi saper le consentement à l'impôt de ceux qui n'en profitent pas.
- §. ?. La légitimité de l'impôt repose d'abord sur la conviction partagée qu'il permet l'existence d'un État lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits. Cela suppose, notamment, la recherche d'un consensus sur le niveau de prélèvements souhaitable, ainsi que la communication, l'éducation et la formation autour d'une bonne utilisation de l'argent public. La perception des contribuables peut être aussi biaisée. Certains impôts, comme la TVA, sont considérés comme des impôts relativement indolores alors que leur poids est très important. Si l'impôt sur le revenu est si mal perçu en France, ce n'est pas en raison de son poids (uniquement 21% des recettes fiscales brutes de l'État en 2019 en France) mais bien en raison de sa complexité, de son manque de transparence. Les cotisations sont perçues comme des ennemies du salaire net (ou revenu net) net ou pour les employeurs comme des ennemis de l'emploi (Cotisations et hausse du coût du travail. Quant aux taxes et impôts ils sont vus comme une source de baisse du revenu disponible des agents freinant la consommation ou l'investissement.

Source: http://eduscol.education.fr + professeurs

- §. ___ ?. L'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés »
- §. __ ?. La légitimité de l'impôt repose ensuite sur la conviction partagée que son poids est réparti de façon équitable et donc que chacun contribue en fonction de ses facultés.

Pour Pierre Rosanvallon, il est nécessaire de « relégitimer l'impôt » en recherchant un accord collectif plus large sur les règles générales de justice sociale et de redistribution.

- §. ___ ?. Une enquête sociologique, réalisée en 2016 et 2017 par Alexis Spire, sur le rapport à l'impôt et à l'État des différentes catégories sociales en France montre que le sentiment d'injustice fiscale est beaucoup plus répandu parmi ceux qui se trouvent en bas de l'échelle sociale et chez les petits indépendants. Ce sont souvent les ménages bénéficiaires des politiques sociales qui se montrent les plus critiques à l'égard des prélèvements.
- §. ___ ?. Les stratégies de contournement fiscal de certains (optimisation fiscale, voire fraude fiscale) peuvent être considérées comme l'effet d'un manque de consentement à l'impôt, mais elles peuvent aussi saper le consentement à l'impôt de ceux qui n'en profitent pas.
- §. ?. La légitimité de l'impôt repose d'abord sur la conviction partagée qu'il permet l'existence d'un État lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits. Cela suppose, notamment, la recherche d'un consensus sur le niveau de prélèvements souhaitable, ainsi que la communication, l'éducation et la formation autour d'une bonne utilisation de l'argent public. La perception des contribuables peut être aussi biaisée. Certains impôts, comme la TVA, sont considérés comme des impôts relativement indolores alors que leur poids est très important. Si l'impôt sur le revenu est si mal percu en France, ce n'est pas en raison de son poids (uniquement 21% des recettes fiscales brutes de l'État en 2019 en France) mais bien en raison de sa complexité, de son manque de transparence. Les cotisations sont perçues comme des ennemies du salaire net (ou revenu net) net ou pour les employeurs comme des ennemis de l'emploi (Cotisations et hausse du coût du travail. Quant aux taxes et impôts ils sont vus comme une source de baisse du revenu disponible des agents freinant la consommation ou l'investissement.

Source: http://eduscol.education.fr + professeurs

<u>Corrigé</u> §.1. Un principe	<u>Corrigé</u> §.1. Un principe
§.2 Des intérêts divergents	§.2 Des intérêts divergents
§.3 pouvant entrainer des comportements de défiance des riches	§.3 pouvant entrainer des comportements de défiance des riches
§.4et des pauvres !	<u>§.4.</u> et des pauvres !
Sideet des pauvies .	X-1et des pauvies.
§.5 d'où l'enjeu : la légitimité des prélèvements	§.5 d'où l'enjeu : la légitimité des prélèvements